

L'utilisation de cette annexe est obligatoire lorsque les subventions de l'association représentent moins de 50 % du budget ou un montant annuel inférieur à 75 000 euros

ANNEE : _____

Nom de l'association : _____

Date de début d'exercice : _____

Date de fin d'exercice : _____

↳ Biens immobiliers _____

+ Véhicule _____

+ Matériel de bureau et informatique _____

+ Mobilier _____

Montant des biens durables à la fin de l'exercice _____

↳ Solde comptes bancaires _____

+ Solde comptes sur livret _____

+ Valeurs mobilières de placement _____

+ Solde Caisse _____

Montant de la trésorerie à la fin de l'exercice _____

↳ Règlements non encore reçus _____

+ Subventions à recevoir _____

Montant des créances à la fin de l'exercice _____

↳ Dettes fournisseurs _____

+ Dettes sociales et fiscales _____

+ Emprunts restant dus _____

Montant des dettes à la fin de l'exercice _____

Date et signature du Représentant Légal (Précédées de la mention "Certifié exact")